

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

1/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	ATLANTIS WG
Code du produit (UVP)	06402585
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Mésosulfuron-méthyl 3% w/w, Iodosulfuron-méthyl sodium 0,6% w/w, Mefenpyr-diethyl 9% w/w

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Mésosulfuron-méthyl	208465-21-8	N	R50/53	3,00
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	N	R50/53	0,60
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9			9,00
Ether de polyglycol	345642-79-7	Xi, N	R38, R41, R43, R51/53	> 2,50 - < 25,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn, N	R65, R66, R51/53	> 2,50 - < 25,00
Tétrapropylènebenzènesulfonate, sel de calcium	11117-11-6 234-360-7	Xn	R21, R38, R41, R52/53	> 1,00 - < 5,00
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium		Xi	R36/38	> 1,00 - < 20,00

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

2/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Silice amorphe	7631-86-9 231-545-4			> 1,00
----------------	------------------------	--	--	--------

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

|| S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

|| Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux

|| Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion

|| Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins**Traitement**

|| Traiter de façon symptomatique.
|| En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
|| Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

|| Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

|| Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

|| En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
|| Acide chlorhydrique (HCl)
|| Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
|| Acide iodhydrique (HI)
|| Oxyde de carbone (CO)
|| Oxydes de soufre
|| oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

|| En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
|| En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

3/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

- || Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
- || Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

- || Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
- || Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

- || Utiliser un équipement de manutention mécanique.
- || Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
- || Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

- || Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- || Conserver dans le conteneur original.
- || Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- || Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Silice amorphe	7631-86-9	10 mg/m ³ (TWA)	06 2007	OEL (BE)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

4/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	granulé dispersible dans l'eau
Couleur	brun
Odeur	aromatique

Données de sécurité

pH	8,5 - 9,5 à 1 % (23 °C)
Température d'auto-inflammabilité	> 409 °C
Masse volumique apparente	env. 672 - 788 kg/m ³
Hydrosolubilité	dispersable

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

5/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Indice de combustion	IC2 Inflammation brève, sans extension
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Teneur en poussières	pratiquement sans poussières

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 3,25 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Irritant pour la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Information supplémentaire

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 7,5 g/l Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 13,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) 2,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
1020000113546/9
Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,62 µg/l Durée d'exposition: 7 jr La valeur fournie concerne la matière active technique mésosulfuron-méthyl.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,81 mg/l Durée d'exposition: 14 jr La valeur fournie concerne la matière active technique iodosulfuron-méthyl-sodium.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) > 12 mg/l Durée d'exposition: 7 jr La valeur fournie concerne la matière active technique mefenpyr-diethyl.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

|| Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

|| Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADN**

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, MESOSULFURON-METHYL, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) MELANGE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	OUI

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

7/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, MESOSULFURON-METHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)
------------------------------	---

IATA

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, MESOSULFURON-METHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Mésosulfuron-méthyl
- Iodosulfuron-méthyl-sodium

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

**ATLANTIS WG**Version 3 / B
102000011354

8/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Phrase(s) R	
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R38	Irritant pour la peau.
Phrase(s) S	
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Contient polyglycol ether. Peut déclencher une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'agrément / Belgique	9372/B
Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg)	L01605-17
Classe de toxicité (Belgique)	B

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R21	Nocif par contact avec la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Bayer CropScience

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



ATLANTIS WG

Version 3 / B
102000011354

9/9

Date de révision: 10.09.2011
Date d'impression: 25.01.2012

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.